

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2019
--

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aillon le Jeune s'est réuni le 2 juillet 2019 (convocation du 27 juin 2019), à 20 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire.

Présents

Mme Emmanuelle ANDREVON, M. Pascal GINOLLIN, M. Jérôme GINOLLIN, M. Alain GRECO, Mme Valérie GRECO, M. Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés

Melle Laurence PELARDY

Mme Odile CHALAMEL (Pouvoir à Melle Laurence PELARDY).

Absents

M. Yannick CERUTTI, M. Philippe GINOLLIN, M. Matthieu SCIASCIA.

Assistent à la séance

M. Christophe MAREC, (Responsable des Services), Mme Bernadette TOURNEMEULE (Agent administratif).

Secrétariat de séance

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Mme Valérie GRECO.

Le Maire rappelle l'ordre du jour, inscrit les questions diverses qui seront traitées en fin de séance et présente ensuite les différents points.

1° REGULARISATION VENTE TERRAIN AGNES MAILLARD

Lors de la vente de terrain constructible par la commune à Mme Agnès Maillard en 1995, une parcelle a été omise. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AA, n°173, d'une superficie de 30m² au lieu-dit La Mense. Après délibération du conseil municipal, un acte notarié signé le 16 mars 2019 a permis de régulariser cette situation entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal précise que la vente de cette parcelle a été actée moyennant le prix d'un euro (1,00) euro conformément à la dernière délibération.

2° DOSSIER DE SUBVENTION FDEC VOIRIE 2019

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe complémentaire exceptionnelle FDEC. La demande concerne la reprise de goudron pour la route desservant le hameau du Penon pour un montant évalué à 48 870€

3° AUGMENTATION FOND DE CAISSE REGIE PISCINE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de passer le fond de caisse de 580 € à 1300 € pour plus de confort. Information est donnée concernant l'installation conforme de 3 coffres forts pour sécuriser chaque lieu de transit d'argent.

4° CONVENTION AGENCE IMMOBILIERE DU PARC

Le chalet dit 13^{ème} BCA située en bas du lotissement de la Mense, d'une superficie totale de 135 m² et bâti sur un terrain constructible d'une surface de 2775 m² a été estimé par les domaines en 2017 pour 153000 euros. Le conseil municipal ayant délibéré sur le projet de vendre ce bien, une nouvelle estimation a été établie par l'agence immobilière du parc située à Lescheraines. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne autorisation au Maire pour signer une convention avec ladite agence pour un prix de départ conseillé de 147000 € frais d'agence compris, avec une marge de négociation pouvant aller jusqu'à 10%. L'agence aura exclusivité pour une période de 3 mois avec tacite reconduction durant 2 ans.

5° ANCIENNE TABLES DE L'ECOLE

Dans le cadre du regroupement pédagogique en RPI concentré, le déménagement de la classe installée à Aillon le Vieux se fera le 15 juillet en présence des enseignantes. L'école d'Aillon le Jeune souhaite se défaire de 22 anciennes tables d'école en bois simples et 5 doubles afin de libérer une pièce occupée à ce stockage volumineux. Après délibération le conseil municipal décide de rétrocéder ce matériel à déstocker à l'APE à condition exclusive que l'association organise une vente à leur profit. Le matériel sera descendu pour l'été et les RV avec des acheteurs potentiels seront fixés d'un commun accord entre un membre de la mairie et un membre de l'APE.

QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur la convention école

Une nouvelle convention devra être signée rapidement entre la commune d'Aillon-le-Jeune et la commune d'Aillon-le-Vieux permettant d'encadrer d'un commun accord les règles de prises en charge et les postes de refacturation qui seront établies entre les communes. Une commission école est programmée le mardi 23 juillet.

b) CLECT transfert de station

Suite au transfert de compétences loisirs-sport de montagne et au transfert de station Aillons-Margériaz, l'ensemble de l'équipement matériels et bâtiments liées aux remontées mécaniques (excepté la bergerie et le magasin dédié à la location de skis sur AM14000) + centre d'accueil d'AM1000 + Installation tyroliennes + Via feratta et spéléorando ont été mise à disposition de plein droit à Grand Chambéry via le SMSB.

Selon les modalités réglementaires les charges transférées ont fait l'objet d'une évaluation et négociation en CLECT des charges moyennes correspondantes.

La commune d'Aillon-le-Jeune devra donc verser à Grand Chambéry la somme de 103210 euros par an dont 78 130 au titre des remontées mécaniques, 14000 au titre des tyroliennes, 8350 au titre du centre d'accueil et 2500 pour la spéléorando et via feratta.

c) Vente terrain Grandjean

M. Grandjean propriétaire d'une maison dans le lotissement la Mense a construit un abri avec une emprise partielle sur un terrain communal et a tracé un accès à sa maison sur un terrain communal. M. Grandjean qui projette de vendre sa propriété souhaite régulariser cette situation. Après étude, le conseil municipal propose de lui vendre un bout de terrain communal d'environ 50m² de terrain au prix de marché de 70€environ le m² pour que son garage ne soit plus sur la parcelle communale et

propose par ailleurs d'établir une autorisation de servitude pour l'accès pédestre à leur chalet. Les frais de modification du cadastre et de la servitude restant à leur charge.

d) Vente de bois + plateforme

Suivant procédure un lot de bois en forêt communale budgété à 86400 euros a été vendu pour 75399.42 €TTC. Un second lot d'une valeur approximative de 9000 euros est en attente d'une offre.

Par ailleurs, suite à une demande du département la commune autorise l'accès à la plateforme de stockage en face du camping avec demande de remise en état et nettoyage de la plateforme et en précisant le délai attendu.

e) Point sur la piscine

La piscine a ouvert l'accès le 27 juin aux écoles qui en ont fait la demande aux conditions délibérées. L'ouverture au public est prévue le 06 juillet avec fermeture le mardi, aux conditions précédemment délibérées. Le personnel d'accueil a été recruté au sein des jeunes du village : Florian Petit-Barat et Rémi Paillason pour le mois de Juillet, Manon Ginollin et Margot Excoffier pour le mois d'Août. Une réunion de cadrage est programmée le 6 juillet à 9h.

En terme d'investissement, la commune a acheté et installé un bras hydraulique pour permettre l'accès du bassin aux personnes à mobilité réduite.

f) SCIC l'Autre Vallée

Suite à l'opacité des comptes mais aussi du taux de remplissage du bâtiment des Nivéoles et à une gestion peu lisible du centre quant à sa commercialisation. Suite à la nécessité de retrait de la SCIC vis-à-vis du contrat de DSP signé avec le SMSB pour la gestion du 1400. Nous avons sollicité Stéphanie Guinet d'AGATE territoire pour nous accompagner dans une conduite stricte et cadrée avec la SCIC l'Autre Vallée dans le cadre de la convention de DSP signée avec la commune. Une 1^{ère} réunion de cadrage a eu lieu aux Nivéoles le 25 juin et il est prévu de se rencontrer de façon officielle chaque mois. La prochaine date a été fixée en mairie le 25 juillet pour faire un point administratif et financier, sur les perspectives et la mise à jour des annexes du contrat de DSP concernant les biens de retour et les biens propres.

La commune serait favorable à une requalification du directeur général actuel en directeur artistique, technique et culturel au profit d'un directeur commercial autre.

g) Informations diverses

Le maire rappelle au conseil les différents projets d'aménagement station déjà engagés par Grand Chambéry via le SMSB et la SEM des Bauges à savoir :

- Attribution du marché pour installation du parc de loisirs aérien à proximité des tyroliennes pour une installation achevée fin d'automne.
- Travaux entretien téléskis Bergerie et télésiège Roc de Balme.
- Consultation pour réaménagement espace débutant Raffou / Dégotin
- Etude Dianeige pour installation laché intermédiaire sur le télésiège Combe aux biches et aménagements terrains / liaisons de pistes dans le but de démonter le télésiège du Cabri.
- Projet d'aménagement du centre d'accueil : Deux hypothèses d'aménagement sont à l'étude fonctions des négociations en cours avec guy sport pour achat ou non de l'espace commercial.

- Toilettes sèches à l'essai à Margériaz : le dossier d'acquisition après essai est transmis de fait au SMSB.
- Aménagement piscine : un 3^{ème} scénario est à l'étude pour un projet sous forme de bains nordiques. Rendu prévu en septembre.
- Astronomie : l'association les écoles de l'astronomie projette de récupérer la coupole à St François pour la mettre en haut du Mont Pelat, avec mise en place de groupes d'astronomie écoles.
- La poste a été déménagée aux anciennes archives, dans les locaux de la mairie sans changement dans l'organisation actuelle.

- interdire le stationnement autour du bassin de la Corrierie
- Serge et Valérie proposent au conseil une présentation de l'architecture site internet qui pourrait être mise en route assez rapidement et pourrait favoriser l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.
Prochaine séance prévue le mardi 3 septembre 2019, à 20h30.

Le Maire
Emmanuelle ANDREVON